

ACCORD CADRE DE COLLABORATION

(l'«**Accord**»)

Entre

Université de Montréal,

Personne morale dûment constituée

Sise au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, Montréal (Québec), Canada, H3T 1J4

Représentée par le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, Guy Lefebvre, par la doyenne de la Faculté de médecine, Hélène Boisjoly, et par la directrice de l'École de réadaptation, Louise Demers,

Ci-après désignée « **Université de Montréal** »,

Et

Institut de formation en ergothérapie - ADERE,

Établissement public d'enseignement

Sise au 52 Rue Vitruve, 75020 Paris

Représentée par Sylvie FREULON, Directrice

Ci-après désignée «**IFE ADERE**»,

Individuellement ou conjointement désignés la «**PARTIE**» ou les «**PARTIES**»,

Préambule

CONSIDÉRANT que les Parties sont unies par une communauté d'intérêts et d'objectifs dans les domaines académique et culturel;

CONSIDÉRANT que les Parties sont des institutions académiques appelées par leur essence même, leur finalité et leurs objectifs, à établir les canaux de communication qui permettent l'échange des connaissances scientifiques et culturelles;

LES PARTIES DÉCIDENT D'ÉTABLIR DES LIENS FORMELS ENTRE ELLES, FONDÉS SUR LES CLAUSES SUIVANTES ET CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Article 1

L'Accord a pour objectif d'établir un partenariat entre l'Université de Montréal et Institut de formation en ergothérapie - ADERE pour l'accueil, par la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et par Institut de formation en ergothérapie - ADERE, d'étudiants, de chacune d'elles, en stage clinique, plus précisément en ergothérapie.

Article 2

Institut de formation en ergothérapie - ADERE s'engage à accueillir 2 étudiants inscrits dans le programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal pour des stages cliniques durant les périodes spécifiées à la section 2 de l'annexe A. Exceptionnellement et selon accord préalable un étudiant supplémentaire pourra être accueilli.

Article 3

L'Université de Montréal s'engage à accueillir 2 étudiants inscrits dans le programme d'ergothérapie de l'Institut de formation en ergothérapie - ADERE pour des stages cliniques, durant les périodes spécifiées à la section 1 de l'annexe A. Ces étudiants effectueront leurs stages dans les services cliniques des établissements du réseau de la santé et des services sociaux du Québec qui sont affiliés à l'Université de Montréal. Exceptionnellement et selon accord préalable un étudiant supplémentaire pourra être accueilli.

Article 4

L'organisation des stages cliniques, pour les étudiants d'une Partie («**Établissement d'attache**») et leur coordination au niveau international sera assurée par des responsables de la Partie qui reçoit les étudiants («**Établissement d'accueil**»).

Article 5

Les Parties conviendront ensemble de l'équivalence entre les stages de leur programme respectif et de la manière dont l'Établissement d'accueil notera les stages complétés par les étudiants de l'Établissement d'attache.

Article 6

Chaque Partie sélectionne, parmi ses étudiants, ceux qui seront autorisés à faire un stage auprès de l'autre Partie selon des critères de sélection qui lui sont propres.

Article 7

Chaque Établissement d'attache transmet à l'Établissement d'accueil, aux dates convenues, un dossier pour chacun de ses étudiants sélectionnés pour un stage, constitué des pièces mentionnées en annexe A.

Article 8

L'Établissement d'accueil n'exige pas de droits de scolarité des étudiants de l'autre Partie. Ces derniers s'engagent à payer leurs droits de scolarité dans leur Établissement d'attache.

Article 9

L'Établissement d'accueil assure aux étudiants qu'il reçoit en stage, un accueil de qualité, leur désigne un responsable de formation clinique pour favoriser leur intégration dans leur stage et leur transmet l'information nécessaire pour faciliter la recherche d'un logement.

Article 10

Chaque Partie doit souscrire les assurances de responsabilité civile et professionnelle nécessaires pour couvrir adéquatement ses opérations, activités et engagements associés au présent accord de collaboration. Les étudiants de

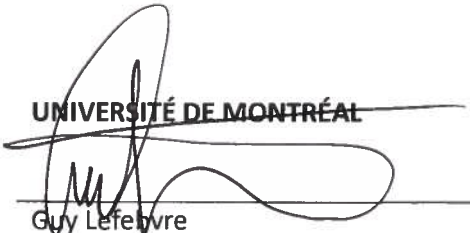
Institut de formation en ergothérapie - ADERE tout comme ceux de l'Université de Montréal restent ainsi couverts par leur Établissement d'attache durant la période de stage.

Article 11

Chaque Partie s'engage à informer ses étudiants du contenu de cet Accord.

Article 12

L'Accord entrera en vigueur à la date fixée lors de sa signature par les Parties pour une période de cinq ans. À l'échéance de cette période, l'Accord sera reconduit automatiquement pour une même période, chaque Partie pouvant cependant proposer à l'autre, par écrit et en donnant un avis de six mois à cet effet, d'amender ou de mettre fin à l'entente.


UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Guy Lefebvre
Vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie

3 nov 2017
Date

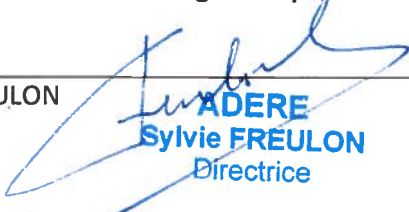

Hélène Boisjoly
Doyenne
Faculté de médecine

10 Octobre 2017
Date


Louise Demers
Directrice
École de réadaptation

11 octobre 2017
Date

Institut de formation en ergothérapie - ADERE


Sylvie FREULON
Directrice

24/11/2017
Date

Date

Date

ANNEXE A

Section 1

PROTOCOLE D'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTS

STAGE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTÉ DE MÉDECINE – ÉCOLE DE RÉADAPTATION

Type d'échange

Les stages offerts par l'Université de Montréal dans le cadre de l'Accord sont des stages cliniques.

Horaires et périodes de stage

Période de stage : Mai et juin (ou autre période après entente entre les Parties, selon les disponibilités de places de stage)

Durée : 8 semaines

Le stage comporte au moins 20 jours complets par période de stage de 1 mois. Une journée de stage dure au moins 7 heures. L'étudiant doit s'investir pleinement dans son stage et aucune absence n'est permise à moins d'exceptions.

Documents pour postuler

- Coordonnées du stagiaire (adresse, téléphone, courriel)
- Nom d'une personne répondante en cas d'urgence
- Résumé des expériences de stages antérieurs
- Preuve d'assurance responsabilité civile et professionnelle
- Copie du carnet de vaccination ou formulaire dûment rempli (modèle fourni par l'UdeM au besoin)

Envoi des dossiers

Le responsable du stage international de l'Établissement d'attache est prié de faire parvenir à l'Université de Montréal les dossiers au moins cinq mois avant le début du stage. Après analyse du dossier, une confirmation de l'acceptation de l'étudiant lui sera communiquée pour la suite du processus.

Les dossiers électroniques sont acceptés. Aucune demande provenant directement de l'étudiant ne sera acceptée. Celle-ci doit provenir des responsables de l'Établissement d'attache.

Après acceptation du dossier et désignation du milieu clinique, l'Établissement d'accueil adressera une demande de permission à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et obtiendra une lettre d'accueil du milieu de stage; ces documents seront transmis à l'étudiant pour effectuer ses démarches migratoires.

L'Établissement d'accueil assurera les communications entre l'Établissement d'attache et le milieu de stage en ce qui concerne la signature de la convention de stage.

Le cas échéant, l'Établissement d'attache est responsable de transmettre au milieu de stage les documents d'accompagnement (ex. plan de cours, objectifs de stage, grille d'évaluation).

L'Établissement d'attache doit veiller à ce que chacun de ses étudiants s'acquitte de ce qui suit avant son départ en stage au Québec :

- a) avoir complété avec succès les activités exigées par son programme d'études;
- b) obtenir et transmettre en temps requis les documents exigés par le pays de l'Établissement d'accueil;
- c) s'inscrire à titre d'étudiant régulier et à temps complet et payer les droits de scolarité requis à son Établissement d'attache.
- d) avoir complété le formulaire de vaccination de l'UdeM et le faire parvenir au programme d'ergothérapie à Madame Sylvie Scurti, Responsable, Gestion et développement de la formation clinique (sylvie.scurti@umontreal.ca).

L'Établissement d'attache doit informer l'étudiant par écrit que durant le stage il a l'obligation de faire ce qui suit :

- a) se conformer aux règlements de l'Établissement d'accueil;
- b) assurer ses propres frais de transport, de subsistance, de matériel pédagogique et d'assurances (maladie et hospitalisation, biens personnels, automobile, etc.);
- c) contracter une assurance responsabilité civile et assurance responsabilité professionnelle avant son départ, si l'étudiant n'est pas déjà couvert par son institution;

Démarches migratoires

Les stages effectués au Canada par les étrangers sont strictement réglementés par les autorités. L'étudiant est donc tenu de connaître les démarches légales et liées à l'immigration à entreprendre pour effectuer un stage clinique au Québec. L'étudiant doit donc veiller, personnellement et en temps requis, à l'obtention des documents (visa ou permis de séjours ou de travail lorsqu'il est requis) exigés par les autorités.

Assurances

Chaque étudiant doit souscrire à une assurance santé/rapatriement, outre l'assurance responsabilité civile et professionnelle fournie par son Établissement d'attache.

Hébergement à Montréal

La recherche d'un logement et le paiement des frais s'y rapportant sont à la charge exclusive de l'étudiant.

Si un étudiant souhaite habiter en résidence universitaire, il doit en faire la demande auprès du Service des résidences de l'Université de Montréal, le plus rapidement possible car le nombre de résidences est limité.

Il est aussi possible de louer une chambre dans un appartement partagé avec d'autres étudiants (colocation) ou dans une maison privée. Plusieurs sites Internet de petites annonces affichent des logements à louer ou des offres de colocation, dont Kijiji. Le responsable du stage international fournira aussi à l'étudiant, si possible, une liste de chambres et d'appartements à louer.

Autres ressources

- **MILEENIUM** (Maison d'Information et de Liaison pour Étudiants en Ergothérapie au National et à l'International de l'Université de Montréal) : www.mileeniummontreal.org
- Bureau des étudiants internationaux de l'Université de Montréal : <http://www.bei.umontreal.ca/>

Pour information

Sylvie Scurti
Responsable, Gestion et développement de la formation clinique
sylvie.scurti@umontreal.ca
514-343-6656

ANNEXE A

Section 2

PROTOCOLE D'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTS

STAGE À Institut de formation en ergothérapie - ADERE

Type d'échange

Les stages offerts par l'IFE ADERE dans le cadre de l'Accord sont des stages cliniques.

Horaires et périodes de stage

Période de stage : Toute période possible.

Durée : 9 semaines

Le stage comporte au moins 20 jours complets par période de stage de 1 mois. Une journée de stage dure 7 heures, soit 35 heures par semaine. L'étudiant doit s'investir pleinement dans son stage et aucune absence n'est permise à moins d'exceptions

Documents pour postuler

- Lettre de motivation
- CV avec coordonnées du stagiaire (adresse, téléphone, courriel) incluant le résumé des expériences de stages antérieurs
- Nom d'une personne répondante en cas d'urgence
- Preuve d'assurance responsabilité civile et professionnelle
- Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations (modèle de l'Agence Régionale de Santé fourni par l'IFE ADERE si besoin) selon la réglementation du terrain de stage.

Envoi des dossiers

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal, pour faciliter le processus, fera parvenir les dossiers des étudiants sélectionnés à l'IFE ADERE au moins cinq mois avant le début du stage. Après l'analyse des dossiers, l'IFE ADERE confirmera l'acceptation de(s) étudiant(s) et communiquera avec Sylvie Scurti, Responsable, Gestion et développement de la formation clinique du programme d'ergothérapie. Les dossiers de candidatures seront soumis à l'approbation par voie électronique.

Les dossiers électroniques sont acceptés. Aucune demande provenant directement de l'étudiant ne sera acceptée. Celle-ci doit provenir des responsables de l'Établissement d'attache.

L'Établissement d'accueil assurera les communications entre l'Établissement d'attache et le milieu de stage en ce qui concerne la signature de la convention de stage.

Le cas échéant, l'Établissement d'attache est responsable de transmettre au milieu de stage les documents d'accompagnement (ex. plan de cours, objectifs de stage, grille d'évaluation).

L'Établissement d'attache doit veiller à ce que chacun de ses étudiants s'acquitte de ce qui suit avant son départ en stage en France

- a) avoir complété avec succès les activités exigées par son programme d'études;
- b) obtenir et transmettre en temps requis les documents exigés par le pays de l'Établissement d'accueil;
- c) compléter l'Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires

L'Établissement d'attache doit informer l'étudiant par écrit que durant le stage il a l'obligation de faire ce qui suit :

- a) se conformer aux règlements de l'Établissement d'accueil;
- b) assurer ses propres frais de transport, de subsistance, de matériel pédagogique et d'assurances (maladie et hospitalisation, biens personnels, automobile, etc.);
- c) contracter une assurance responsabilité civile et assurance responsabilité professionnelle avant son départ, si l'étudiant n'est pas déjà couvert par son institution;

Démarches migratoires

Les stages effectués en France par les étrangers sont strictement réglementés par les autorités. L'étudiant est donc tenu de connaître les démarches légales et liées à l'immigration à entreprendre pour effectuer un stage clinique en France. L'étudiant doit donc veiller, personnellement et en temps requis, à l'obtention des documents (visa ou permis de séjours ou de travail lorsqu'il est requis) exigés par les autorités.

Selon le site Service Public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17312>, les stages effectués en France sont acceptés sous les conditions suivantes :

- Passeport en cours de validité
- Justificatif de vos ressources
- Justificatif d'hébergement en France
- Par précaution, une copie de la convention de stage signée entre l'université de Montréal et l'établissement de santé d'accueil en France.

Renseignez-vous auprès de votre consulat pour le dépôt de votre dossier.

Assurances

Chaque étudiant doit souscrire à une assurance santé/rapatriement, outre l'assurance responsabilité civile et professionnelle fournie par son Établissement d'attache.

Hébergement en France

La recherche d'un logement et le paiement des frais s'y rapportant sont à la charge exclusive de l'étudiant.

Les étudiants peuvent contacter la coordinatrice des stages à l'IFE ADERE Lisbeth Charret par mail lisbeth.charret@adere-paris.fr afin d'être mis en contact avec des étudiants à l'IFE ADERE. Les étudiants peuvent parfois indiquer des logement possibles et/ou donner des conseils.

Information

Lors de leur de stage en France les étudiants viennent au moins une journée à l'IFE ADERE pour participer à la formation et/ ou pour faire une présentation de ses expériences de formation des deux pays devant un groupe d'étudiants et l'équipe de formateurs.